

Rime Nicolas, Girard Raoul, Krattinger Ursula, Thomet René, Ganioz Xavier, Piller Valérie, Clément Pierre-Alain, Mauron Pierre, Burgener Andrea, Jelk Guy-Noël, député-e-s		MA4014.09
Développement d'un réseau RER et amélioration des dessertes vers les agglomérations et localités sur le territoire fribourgeois		DEE
		Cosignataires: 7
Reçu SGC: 08.05.09	Transmis CHA: 14.05.09*	Parution BGC: mai 2009

Dépôt

Le canton de Fribourg ne dispose pas d'une infrastructure de transport satisfaisante. Le niveau général de l'offre s'est certes amélioré au cours des dernières années. Elle n'en reste pas moins inadaptée aux besoins de la population et prêterite notre canton par rapport à ses voisins.

Par ce mandat, nous demandons au Conseil d'Etat de mener les deux projets suivants de front et dans les plus brefs délais:

1. La mise sur pied d'un réseau RER fribourgeois.
2. Le redéploiement des moyens matériels et humains pour l'offre de transports publics vers les agglomérations et localités fribourgeoises.

Développement

- Les offres de transports publics à l'intérieur des agglomérations sont insuffisantes. La Berne officielle a rejeté récemment le projet fribourgeois d'agglomération, en soulignant l'insuffisance du dossier en matière de transports publics. Etat, organes de l'agglomération et TPF se renvoient la responsabilité de ces lacunes. A Bulle, la mise en place de Mobull doit être saluée. La cadence retenue (un bus toute les demi-heures) ne permettra toutefois pas d'offrir une alternative satisfaisante au transport individuel, et les premières expériences risquent par conséquent d'être décevantes.
- Les liaisons entre les chefs-lieux de district (en particulier Bulle, Estavayer-le-Lac et Morat) et Fribourg sont peu performantes. Il s'ensuit que ces localités sont difficilement atteignables en transports publics. La population tend dès lors à recourir à d'autres modes de transports.
- La desserte des communes et vallées plus éloignées n'est pas vraiment satisfaisante non plus.

Avec une croissance attendue de 18% de sa population, le canton de Fribourg sera confronté à des questions d'aménagement du territoire d'une gravité particulière. Or, celles-ci sont directement influencées par l'offre de transport public mis à la disposition des futurs habitants.

* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Le canton de Fribourg connaît une situation particulière, avec une entreprise de transport multimodale étatique (les TPF, où siègent trois membres du Gouvernement), une forte présence des CFF (notamment parce que le canton est traversé de part en part par la principale ligne de transport voyageur du pays) ainsi que Car postal comme opérateur minoritaire. Face à ces acteurs importants de la politique des transports en Suisse, l'administration cantonale n'est pas en mesure d'imposer les réformes nécessaires.

Notre canton dispose aujourd'hui, avec une fortune de 600 millions de francs, des moyens de mener un projet de développement audacieux de l'offre en matière de transports publics. Il faut regretter qu'on n'ait pas saisi l'occasion du versement de l'or de la BNS pour aller dans ce sens. Il n'est toutefois pas trop tard pour développer une réelle vision dans ce sens, à condition d'agir maintenant.

Depuis plusieurs années, la question d'un RER fribourgeois se pose à intervalle régulier, sans déboucher sur la moindre décision. Ainsi, la liaison ferroviaire Bulle – Romont – Fribourg (comme premier axe d'un RER) et la ligne Estavayer-le-Lac – Fribourg (comme second axe) font l'objet de discussions régulières entre autorités cantonales, communales et régionales.

La passivité des autorités cantonales est particulièrement dangereuse pour la cohésion de notre canton. Il convient en effet d'éviter que le canton de Fribourg soit divisé entre d'une part le RER lausannois et d'autre part le S-Bahn bernois. Une certaine pression économique centrifuge est perceptible depuis plusieurs années. Ainsi Avenir suisse classe le canton pour moitié dans l'espace économique lémanique, pour l'autre dans le bernois. La politique des transports, comme élément déterminant de l'aménagement du territoire, doit permettre de maintenir (ou de recréer) une cohérence forte.

Si la mise en œuvre de la liaison Bulle – Romont – Fribourg semble être en bonne voie (un mandat a déjà été déposé afin d'accélérer cette réalisation), nous sommes plus qu'inquiet sur le reste du réseau RER à créer ainsi que sur les améliorations à apporter aux dessertes des agglomérations et localités fribourgeoises.

Nous attendons du Conseil d'Etat qu'il fasse avancer rapidement ces projets. Si cela devait se révéler impossible en raison des liens institutionnels très forts entre l'Etat et les TPF, ou en raison de tensions avec les CFF, il y a lieu de mettre sur pied sans tarder un accompagnement extérieur, voire une médiation visant à accélérer les choses et à préciser le mandat des uns et des autres.

* * *